



Saie immobilier et vente au anchere de mon appartement

Par **joste**, le **29/10/2011** à **13:58**

Bonjour,rn j ais acheter un appartement en 19884 ont a paerdu nos emploi en 1988 de ce fet nous etions partis a marignane pour un autre emploi pour pouvoir honnore nos detes nous n'avont pas eu les lettre de sais car nous travaillont bcp et nous ne somme pas rentre pendnat presque 1 ans nous etion sjeune et avons eu peur et surtout nou ne savions pas comment fair de ce fet notre appartement a ete saisi en 1991 et vendu au acnhere mai ce qui m interpelle que maintnenat 20 apres c que nous venont d apprendre que nous somme encor proprietaire deu parking alor du coups nous somme aller au hypoteque demandez la lever de fiche eyla a ma grande surprise pleins de chose de proces les un enver les autres et un concernant ma cave une phrase m interpel notement c ette phraset JUIN 1988 FIN AU COMMENDEMENT DE QAISI DU 15 6 1988 HUIS HURSTEL A LA REQUETE DU D F MAITRE MATHIEU CONTRE MR ET MDM DUPONT QUE VEU DIR C EEETTE PHRASE ET BIEN DAUTRE ENCOR CORDIALEMENT APPEREMEMNT IL ME SEMBLE QUE CELA CONCERE LA CAVE MAI BON PEU IMPORTE C LES SENS DES MOT QUE JE NE COMPREND PAS pourriez vous me dir ce que cela signifi

Par **amajuris**, le **29/10/2011** à **15:02**

bjr,rnsi vous voulez une réponse, essayez que votre message soit compréhensible avec un minimum de ponctuation et sans faute de frappe, ni de langage smsrncdt

Par **Michel**, le **30/10/2011** à **11:59**

C'est quand même un peu léger de ne pas s'occuper pendant 20 ans de vos affaires et de ne pas suivre la saisie immobilière et ses conséquences. Il faudrait connaître le montant de vos dettes et le montant net de la vente, pour savoir si il ne restait pas d'argent pour vous. mais 20 ans plus tard, vous aurez du mal à récupérer quelque chose.

Michel
Legalacte